

AFFAIRE N° 39/8. - Acquisition d'un terrain de 2 600 m² sis au Canal du Brûlé et appartenant à Monsieur Edmond BARBIER

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage l'acquisition d'un terrain sis au Canal du Brûlé et appartenant à Monsieur BARBIER Edmond.

Ce terrain contigu à celui que nous possédons à cet endroit, conviendrait parfaitement à l'extension du groupe scolaire.

Je vous demande donc de m'autoriser à en diligenter la procédure d'acquisition pour une somme de 3 120 000 Frs CFA, soit 1 200 Frs le m², sous réserve de l'évaluation du Service des Domaines.

Les crédits correspondants pourraient être prélevés sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C. A. E. C. L.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire
M. Joris, le 24 août 1970
Secrétaire Général
Signé: M. Kessler
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Verpeaux